

# **Cycle régional sur l'Évaluation :**

Module Technique n° 2  
« Encadrer l'évaluation »

↘ Dossier participant

21 juin 2006 à la MPS, Artigues-près-Bordeaux

## Sommaire du dossier

> > > Déroulement de la rencontre

> > > Documents

- Éléments de repères XPS Développement
  
- Cas d'étude de l'Agenais
  
- Document d'appui pour l'animation des ateliers  
(Remis sur table)

> > > Liste des participants

> > > Glossaire


> > > Notes

## Déroulement de la rencontre

10h	<b>« Repères »</b> <i>Présentation des notions et outils courants en lien avec la thématique de la session</i>
10h45	
10h45	<b>Rappel de l'étude de cas</b> <i>Synthèse des éléments de la veille</i>
11h	
11h	<b>Atelier pratique n°1 :</b> Formaliser la commande d'évaluation : Le cahier des charges <i>Ateliers autonomes</i>
12h30	
	<i>Synthèse animateur set rapporteurs</i>
14h	<b>Atelier pratique n°2 :</b> Le pilotage de l'évaluation <i>Ateliers différenciés</i>
15h30	
	<i>Synthèse animateur set rapporteurs</i>
16h	<b>« Et maintenant ? »</b> (Animation : A. Moreau et XPS développement) Débat « à chaud » sur la traduction des acquis de la session dans les territoires
16h45	

- Éléments de repères XPS Développement
- Cas d'étude de l'Agenais
- Document d'appui pour l'animation des ateliers  
(Remis sur table)

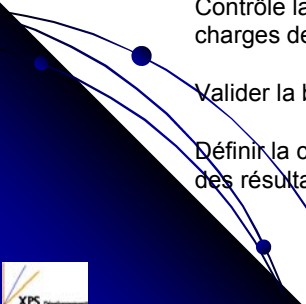
## ▪ LE PILOTAGE DE L'ÉVALUATION





Cycle de perfectionnement à l'évaluation  
Session technique : « Encadrer l'évaluation »

Les principales fonctions du Pilotage

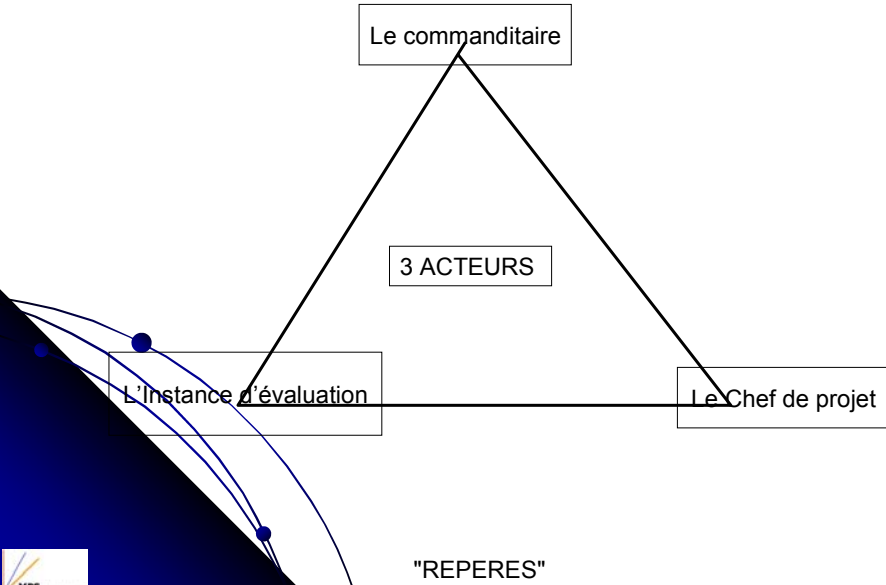
- Préparer l'évaluation
- Valider la méthodologie de l'évaluation
- Choisir le chargé d'évaluation
- Faciliter la mise en œuvre de l'évaluation
- Contrôle la rigueur méthodologique et la conformité au cahier des charges des travaux évaluatifs
- Valider la bonne réalisation de chaque étape de l'évaluation
- Définir la communication à mettre en place autour de la démarche et des résultats de l'évaluation



"REPERES"



Cycle de perfectionnement à l'évaluation  
Session technique : « Encadrer l'évaluation »

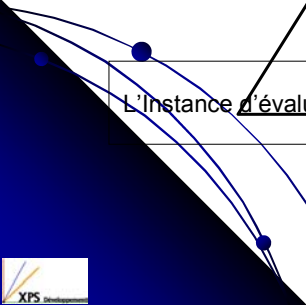


Le commanditaire


3 ACTEURS


L'Instance d'évaluation

Le Chef de projet



"REPERES"

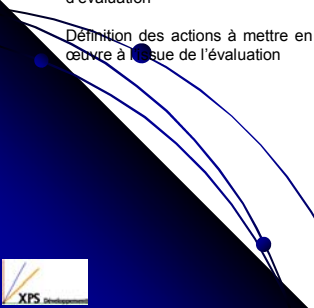






## Cycle de perfectionnement à l'évaluation

### Session technique : « Encadrer l'évaluation »

Le commanditaire	
Rôle prescrit	Points de vigilance
<p>Décision d'évaluer</p> <p>Définition de l'objet, des enjeux et objectifs</p> <p>Définition du budget</p> <p>Désignation du Chef de projet</p> <p>Définition du mandat de l'Instance d'évaluation</p> <p>Définition des actions à mettre en œuvre à l'issue de l'évaluation</p>	<p><b>Rôle fondamental à l'amont du projet</b> (pourquoi évalue-t-on ?) <b>et à l'aval de l'évaluation</b> (choix et explicitation des actions résultant de l'évaluation)</p> <p><b>Nécessité d'une continuité dans cette fonction</b>, parfois difficile quand un changement d'interlocuteur intervient en cours de projet (turn-over administratif...)</p>



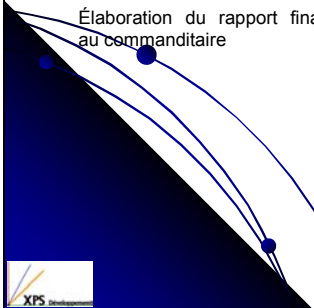
"REPERES"


## Cycle de perfectionnement à l'évaluation

### Session technique : « Encadrer l'évaluation »

L'Instance d'évaluation	
Rôle prescrit	Points de vigilance
<p>Production collective du projet d'évaluation</p> <p>Facilitation de l'évaluation : aide au chargé d'évaluation et suivi de ses travaux, en tant que de besoin</p> <p>Élaboration du rapport final au commanditaire</p>	<p><b>Existence justifiée par une visée « pluraliste »</b> : associer les acteurs concernés par le projet</p> <p><b>Groupe constitué spécialement ou à partir d'un groupe existant, comptant au maximum 12 personnes</b></p> <p><b>Nécessité d'une participation effective des élus</b></p> <p><b>Nécessité de définir clairement les rôles</b></p>



"REPERES"





## Cycle de perfectionnement à l'évaluation Session technique : « Encadrer l'évaluation »

### Le Chef de projet

#### Rôle prescrit

Assistance au commanditaire et à l'Instance d'évaluation (élaboration du projet et suivi du processus)

Secrétariat de l'Instance

Élaboration du cahier des charges, en lien avec l'instance

Participation éventuelle à la définition des actions à mettre en œuvre

#### Points de vigilance

**Rôle complexe** : *bras armé* du commanditaire et *courroie de transmission* entre lui, l'Instance d'évaluation et le chargé d'évaluation

#### Critères de choix du Chef de projet :


- Position fonctionnelle par rapport au projet : être en prise directe avec le projet évalué / proximité avec le commanditaire...
- Maîtrise des principaux éléments méthodologiques de l'évaluation

**Question de la neutralité** du Chef de projet : peut-il être celui qui a conçu et mis en œuvre la politique évaluée ?



"REPERES"

## ▪ LE CAHIER DES CHARGES DE L'ÉVALUATION





Cycle de perfectionnement à l'évaluation  
Session technique : « Encadrer l'évaluation »

Ce que doit indiquer **au minimum** le cahier des charges :

- Les éléments de contexte
- Les finalités, le champ et les objectifs de l'évaluation
- Le dispositif mis en place (Instance, comité technique...)
- Les sources d'information existantes
- Le calendrier de l'évaluation
- Les moyens alloués à l'évaluation
- Les exigences méthodologiques

"REPERES"




Cycle de perfectionnement à l'évaluation  
Session technique : « Encadrer l'évaluation »

Pourquoi un cahier des charges ?

- Formaliser et faire connaître à tous les acteurs concernés les objectifs et les conditions de l'évaluation
- Permettre le choix du chargé d'évaluation
- Vérifier la faisabilité de l'évaluation : adéquation des moyens aux attendus, phasage calendaire, disponibilité ou accessibilité des sources d'informations, etc.

**La formalisation des objectifs et des grandes lignes de mise en œuvre de l'évaluation dans un cahier des charges est indispensable, même pour une évaluation interne.**

"REPERES"





## Cycle de perfectionnement à l'évaluation Session technique : « Encadrer l'évaluation »

Quelques principes pour élaborer le cahier des charges :

Bien retranscrire les attentes :

**Du commanditaire**

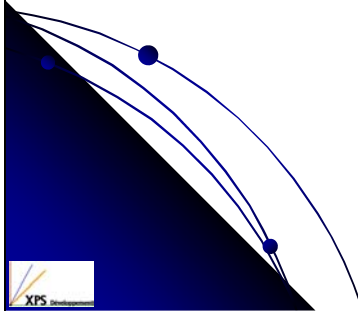
**Des élus**

Construire le Cahier des Charges avec les élus

Adapter les attendus aux moyens disponibles  
et à la contrainte calendaire

Laisser de la place aux propositions  
des bureaux d'études (si évaluation externe)

"REPERES"

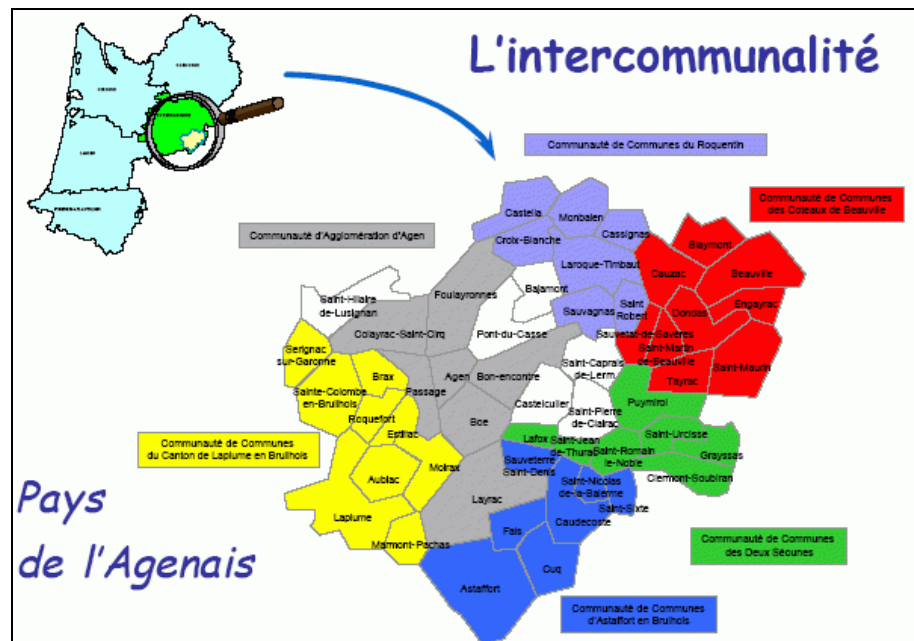


### **Le Pays de l'Agenais : éléments de contexte**

#### ***Le Pays de l'Agenais c'est :***

- six Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :
  - la Communauté d'agglomération d'Agen,
  - la Communauté de communes d'Astaffort en Brulhois,
  - la Communauté de communes du Canton de Laplume en Brulhois,
  - la Communauté de communes des Coteaux de Beauville,
  - la Communauté de communes des Deux Séounes,
  - la Communauté de communes du Roquentin.

Ainsi que six communes non regroupées au sein d'une intercommunalité :  
Bajamont, Castelculier, Pont-du-Casse, Saint-Caprais-de-Lerm, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Saint-Pierre-de-Clairac.
- 52 communes et 92 350 habitants,
- un territoire bien desservi par des infrastructures nationales (A62, RN113, lignes TGV et aériennes),
- une diversité et une richesse environnementales, patrimoniales et paysagères (vallée de la Garonne, canal latéral à la Garonne, plateaux de Serres et coteaux du Brulhois),
- un territoire correspondant aux bassins de vie et d'emploi de l'agglomération agenaise,
- un territoire attractif, en progression démographique,
- un pays dynamique lié à la présence d'activités phares (agriculture) et à des pôles d'excellence (industrie agroalimentaire sur l'Agropole, industrie pharmaceutique, enseignement supérieur),
- un pays conservant son caractère et son identité rurale.



### ***Les étapes clés du Pays de l'Agenais***

- 21 février 2002 : Reconnaissance du périmètre d'étude du Pays de l'Agenais par Arrêté du Préfet de Région
- Avril - mai 2003 : Désignation, par délibérations de l'ensemble des collectivités du Pays de l'Agenais, de la Communauté d'Agglomération d'Agen comme structure juridique porteuse de la démarche de création du Pays de l'Agenais
- Été 2003 : Mise en place de l'équipe d'animation Pays et établissement de la liste définitive du Conseil de Développement.

### **Elaboration de la Charte du Pays de l'Agenais :**

- Septembre 2003 : Installation du Comité de Pilotage du Pays de l'Agenais. Installation du Conseil de Développement, réuni en assemblée plénière.
- Octobre 2003 – Juillet 2004 : Réunions des huit Commissions du Conseil de Développement  
Rédaction, validation et adoption de la Charte du Pays de l'Agenais

### **Préparation du programme d'actions du Pays :**

- Juillet / Novembre 2004 : Recensement, sélection et classement des projets qui figurent dans le Contrat de Pays.
- 10 Juin 2005 : Signature du Contrat de Pays de l'Agenais par Messieurs Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional d'Aquitaine, Rémi THUAU, Préfet de Lot-et-Garonne et Jacques CLOUCHÉ Président de la CAA et coordonnateur du Pays de l'Agenais.

### **Suivi du Contrat de Pays**

- Depuis juillet 2005 : Financement et réalisation des 52 opérations prévues dans le Contrat de Pays.
- En parallèle, mise en place du Pôle Touristique Rural

### ***Le Conseil de Développement du Pays de l'Agenais***

Les collectivités engagées dans la démarche de création du Pays de l'Agenais ont souhaité constituer un Conseil de Développement, unique aux deux démarches (Charte de Pays et Projet d'Agglomération), afin de renforcer le partenariat entre les élus et les représentants des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur le territoire.

### **Quelles sont ses missions ?**

- Participer à l'élaboration de la Charte et du Projet d'Agglomération.
- Contribuer à la définition des axes de développement du Pays en matière socio-économique, de gestion de l'espace, d'organisation des services, d'offre sportive et culturelle.
- Proposer et étudier des projets pour le Pays.
- Constituer un lieu de réflexion, de propositions et d'initiatives pour la société civile.
- Participer au suivi et à l'évaluation des actions réalisées dans le cadre de la Charte du Pays et du Projet d'Agglomération.

### **Comment est-il composé ?**

Le Conseil de Développement est composé sur le principe du volontariat. 7 grandes catégories d'acteurs, représentatives des spécificités du Pays de l'Agenais, sont mobilisées :

- Les socioprofessionnels
- Les syndicats de salariés et les représentations du patronat
- Les organismes publics, parapublics et assimilés
- Les associations
- Les acteurs du territoire
- Les élus
- Les personnes qualifiées

### **Comment travaille-t-il ?**

Les membres se réunissent au travers de 8 commissions thématiques, propres aux problématiques du Pays de l'Agenais, afin de faciliter l'échange et la prise de parole :

- Aménagement durable du territoire (infrastructures et transports, développement des TIC, prospective d'aménagement)
- Développement économique et emploi
- Urbanisme (habitat, logement, aménagement rural et urbain)
- Cadre de vie (environnement et services à la personne)
- Enseignement supérieur
- Cohésion sociale (politique de la ville, insertion, formation, emploi)
- Tourisme, patrimoine et culture
- Sports et loisirs

Chaque Commission est co-présidée par une personne émanant du collège des élus et par une personne émanant des six autres collèges, dits de la société civile.

Les réflexions relatives à la Charte de Pays et au Projet d'Agglomération se déroulent dans le cadre de Commissions identiques.

Les Commissions sont représentées au sein du Bureau du Conseil de Développement, composé du Président et des 16 Coprésidents des Commissions. Le Bureau est le lieu d'échange entre les huit Commissions et joue le rôle d'interface entre le Comité de Pilotage du Pays de l'Agenais (instance politique regroupant les Présidents des six EPCI, le représentant des six communes non regroupées et, selon l'ordre du jour, le Président du Conseil de Développement) et le Conseil de Développement.

### ***La Charte de Pays***

Cf. plan détaillé de la Charte en annexe du présent document.

## Les 10 enjeux du Pays de l'Agenais :

- Adapter et renforcer les réseaux de communication du Pays
- Assurer une gestion globale et concertée de l'espace
- Créer un environnement favorable à l'accueil et au développement des entreprises
- Maintenir et développer l'activité agricole
- Conforter et développer le pôle d'enseignement supérieur
- Renforcer les conditions pour l'accueil et le maintien de la population
- Développer une identité commune du Pays de l'Agenais
- Développer une structuration et une organisation touristique à l'échelle du Pays de l'Agenais
- Multiplier les actions de solidarité et les liens entre les personnes
- Préserver et valoriser les richesses environnementales du territoire

## Une stratégie autour de 3 ambitions majeures et complémentaires :

- Renforcer l'attractivité
- Soutenir la compétitivité
- Favoriser la solidarité

## 4 orientations :

- Orientation 1 : Développer dans le temps un territoire équilibré
- Orientation 2 : Jouer la carte d'une économie offensive et le pari de l'intelligence
- Orientation 3 : Répondre aux enjeux de la société pour une vie quotidienne de qualité
- Orientation 4 : Doter le territoire d'une gouvernance locale afin de faire vivre le projet de territoire

## Le Contrat de Pays

Situation au 15/06/2006

Contrat de Pays du Pays de l'Agenais	Orientation n°1	Orientation n°2	Orientation n°3	Orientation n°4	TOTAL
	Développer dans le temps un territoire équilibré	Jouer la carte d'une économie offensive et le pari de l'intelligence	Répondre aux enjeux de la société pour une vie quotidienne de qualité	Doter le territoire d'une gouvernance locale afin de faire vivre le projet de territoire	
Nbre d'opérations prévues	8	25	17	2	52
Montant prévisionnel	2 458 394 €	15 545 559 €	14 609 478 €	422 609 €	33 036 039 €
Nbre d'opérations réalisées ou en cours	4	8	10	2	24
Montant "engagé" *	1 722 652 €	4 521 113 €	9 633 050 €	369 415 €	16 246 230 €

\* Montants fictifs

### BUDGET PREVISIONNEL ETABLI EN 2003

Orientations	Nbre d'opérations	Cout total estimé (en € HT)	Europe	Etat	Région	Départ.	Autres
1	8	2 458 393,58		318 917,60	410 786,77	404 408,58	468 804,91
2	25	15 545 559,01	360 605,00	1 017 466,00	1 671 861,14	1 447 949,18	139 868,00
3	17	14 609 477,85	17 380,00	2 635 636,00	2 316 329,10	1 257 062,65	1 231 954,95
4	2	422 608,70	99 670,00	34 408,00	37 401,00		
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>33 036 039,14</b>	<b>477 655,00</b>	<b>4 006 427,60</b>	<b>4 436 378,01</b>	<b>3 109 420,41</b>	<b>1 840 627,86</b>

## Des exemples de projets

- Elaboration et mise en place du SCOT du Pays de l'Agenais
- Elaboration d'un schéma des TIC à l'échelle du Pays
- Création de zones d'activités économiques intercommunales
- Opérations urbaines Collectives
- Création et mise en conformité de halles, marchés couverts et de plein vent
- Mise en place d'actions agricoles collectives expérimentales
- Organisation de micro filières agricoles

- Actions en faveur de l'habitat et du logement
- Création et développement de structures d'accueil pour la petite enfance
- Actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées (centres d'hébergement temporaire, portage de repas).
- Actions favorisant le développement culturel (salles de spectacles, médiathèque, cinéma)
- Mise en valeur du patrimoine historique classé ou inscrit et du petit patrimoine rural

*...et bien d'autres actions concourant au développement économique, à l'emploi, à la formation, au maintien des services, à l'amélioration du cadre de vie, à l'habitat, au logement, à l'identité du territoire.*

## **ANNEXES**

Plan de la Charte de développement du Pays de l'Agenais

Plan du Projet d'agglomération d'Agen

## Liste des participants

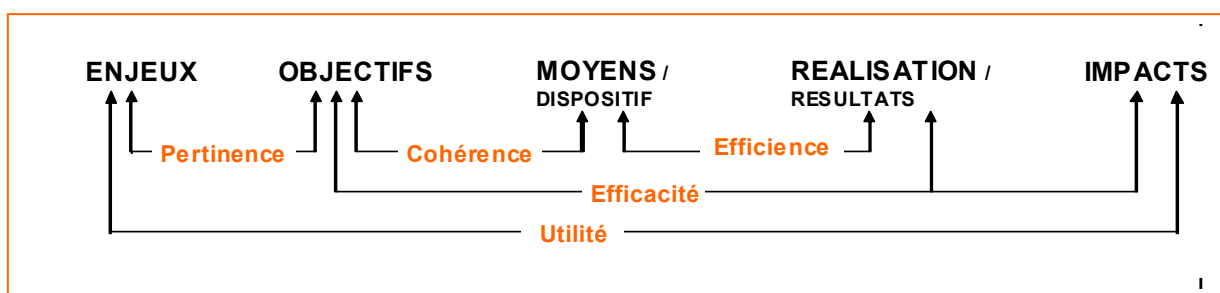
NOM	STRUCTURE	COORDONNES
AFRAFEUIL Jean-Claude	V P de la C.C. du canton de Targon	05 56 23 41 01
ARBEZ-CARME Carole	Animatrice stagiaire du Conseil de Développement du pays Cœur Entre Deux Mers	05 56 23 95 17
BELLAUD-CEMELI Catherine	Responsable finances, ville de Lormont	catherine.belleaud-cemeli@ville-lormont.fr
BOUDOU Patricia	Chargé d'études Formation, CIRU	patricia.boudou@ciru.fr
BRISSARD Anne-Laure	Stagiaire Evaluation, PQA	anne-laure.brissard@aquitaine-pqa.fr
BURG Jean-Jacques	Responsable du projet d'agglomération, C A Pau Pyrénées	jj.burg@agglo-pau.fr
BURLON Marie-José	Chargée d'études sociales, CAF de la Gironde	bruno.burlon@neuf.fr
CARTERON Philippe	Directeur CG 64	philippe.carteron@cg64.fr
CAZENAVE-REBIERE Dominique	D A AReSCJ	cazenave-rebiere@arescj@wanadoo.fr
CHAUVET Alain	Chef de projet politique de la ville, Lormont	alain.chauvet@ville-lormont.fr
CORRAND Solenne	Correspondante Leader+, PQA	solenne.corrand@aquitaine-pqa.fr
DEROY Julie	Chargée de mission Pays, pays de l'Agenais	paysisleenperigord@yahoo.fr
DIVOUX Stéphanie	Chargée de mission, Direction prospective et stratégie, COMAGA	s.divoux@comaga.org
FREHAUT Patrick	D A DDPJJ	patrick.frehaut@justice.fr
GATTO Lydia	Chargé de mission Agglo-Pays, Association du pays Val de Garonne - Gascogne	lgatto@cc-val-de-garonne.fr
GIORDANA Jean-Luc	Directeur Conseil des Pays du Lot et Garonne	jlgiordana@crit.cg47.fr
GRENESCHE Céline	Chargée de mission ANRU, Boulazac	cgrenesche@club-internet.fr
JURKOW Jean-Claude	Chef de projet Pays, pays de Lacq	jc-jurkow@cc-lacq.fr
LAPEYRE Céline	Chargée d'études, agence Place	celine.lapeyre@place-reflex.org
LARGERON Maurice	Stagiaire C. C. Vallon d'Artalie	collab.artelie@wanadoo.fr
LAURENS Bénédicte	Chef de projet Pays, pays de l'Agenais	benedicte.laurens@agglo-agen.fr
LEFORT Marianne	Chargée de mission, CUB	mlefort@cu-bordeaux.fr
LOUBET Lilian	Doctorant en aménagement et urbanisme, CIEU CNRS	loubet@univ-tlse2.fr
MARGUI Marlène	Chargée de mission Image de ma ville, Ville de Lormont	marlene.margui@ville-lormont.fr
MARINO-LAGARDERE Frédéric	Coordonnateur CEL-CTLJ, Bouscat	f.marino@mairie-le-bouscat.fr
MOREAU ALAIN	SGAR Aquitaine	alain.moreau@aquitaine.pref.gouv.fr
MOREIRA Agnès	IFAID Aquitaine	
PALACIN Pascale	Chargée de mission, C.C. Piémont Oloronais	developpement@piemont-oloronais.fr
PASSICOS Isabelle	Animatrice, pays des rives de Garonne	isabe@netcourrier.com
PASTEAU Xavier	Consultant gérant, XPS	pasteau.xps@tele2.fr

	développement	
PENSOTTI Valérie	DGS, COBAN	contact@coban-atlantique.fr
PETIT Lionel	Chargé de mission Leader+, pays d'Albret - Porte de Gascogne	petit.albret@wanadoo.fr
PETORIN Vincent	Services Etudes et développement local, CCI de Libourne	vincent.petorin@libourne.cci.fr
PIERRE-LACOUTURE Anne-Marie	DGAS, Ville de Talence	ampl@mairie-talence.fr
RIEDEL Anne-Charlotte	Directrice, CC de la juridiction de St Emilion	contact@juridiction-st-emilion.org
SANGUINE Max	Rapporteur, Conseil de Développement du pays Cœur Entre Deux Mers	max.sanguine@wanadoo.fr
SYVI Marie	C A Pau Pyrénées	
SMITH Patrick	Consultant associé, XPS développement	smith@xps-developpement.com
STEFFAN Xavier	Chargé de mission pays, PQA	xavier.steffan@aquitaine-pqa.fr
TABAROUT Samira	Chargée d'études, CAF de la Gironde	s.tabarou@free.fr
TREVEAUX Gustave	Membre du Conseil de Développement du pays Cœur Entre Deux Mers	gtreveaux@neuf.fr
VALLEREAU Sabine	Chef de projet, pays Haut Entre Deux Mers	payshautentre2mers@yahoo.fr
VIDILLES François	Directeur, pays du Périgord Noir	perigord.noir@wanadoo.fr

## QUELQUES DEFINITIONS

### ⇒ LE REFERENTIEL STANDARD DE L'EVALUATION

L'évaluation des politiques publiques s'appuie sur l'analyse de cinq critères principaux : pertinence, cohérence, efficacité, efficacité et utilité.



**Pertinence** : rapport entre les problématiques, les enjeux du territoire et les stratégies et objectifs de la politique mise en œuvre.

**Cohérence** : rapport entre les objectifs "affichés" et les moyens mobilisés, qu'il s'agisse de moyens humains, financiers mais aussi du ou des dispositifs mis en œuvre.

**Efficacité** : rapport entre la ou les stratégies et objectifs de la politique territoriale et les réalisations et résultats obtenus dans le cadre du projet de développement territorial.

**Efficience** : rapport entre les moyens mobilisés et les réalisations et résultats obtenus.

**Utilité** : relation entre les problématiques, les enjeux du territoire et les résultats et impacts.

A ces cinq critères principaux, il convient de rajouter deux autres critères non moins importants : la cohérence interne et la cohérence externe.

**Cohérence interne** : appréciation de la cohésion du **programme évalué** en examinant la synergie entre axes stratégiques et entre actions relevant d'axes stratégiques différents. Cette analyse peut s'appuyer et se traduire par des représentations graphiques ou matricielles qui illustrent de façon visuelle la cohésion générale du programme d'action.

**Cohérence externe** : appréciation de l'intégration du **programme évalué** dans son environnement, en particulier par rapport aux **autres politiques**

**territorialisées** mises en œuvre dans cet environnement (contrat d'agglomération, de pays, politiques régionales ou départementales, programme d'initiative communautaire, programme d'actions du Service Public de l'Emploi local...).

## ⇒ AUTRES TERMES DE L'EVALUATION

---

**Evaluation ex-ante** : évaluation réalisée en amont de la mise en œuvre du programme / politique, dans un but de validation des objectifs initiaux, de vérification de la pertinence et de la cohérence du projet, de mise en place du système de suivi et d'optimisation du dispositif de mise en œuvre prévu.

**Evaluation à mi-parcours** : évaluation réalisée en cours de programmation / de mise en œuvre de la politique évaluée, dans un but d'ajustement des choix stratégiques et opérationnels initiaux et de réallocation éventuelle des moyens disponibles.

**Evaluation finale** : évaluation réalisée en fin de programme dans un but de restitution des réalisations et impacts, d'appréciation de l'atteinte des objectifs, de mesure de la valeur ajoutée de la politique / du programme pour le territoire, de mise en évidence des progrès réalisés... Doit permettre par ces préconisations de préparer les générations suivantes des politiques publiques.

**Hypothèse explicative** : explication a priori des éléments de bilans, des problèmes à résoudre en particulier des écarts entre objectifs (prévisions) et réalisations/résultats. L'évaluation les confirmera ou les infirmera en les étayant à partir des investigations réalisées.

**Objectifs directs** : renvoient aux finalités mêmes de l'évaluation. Il s'agit de l'ensemble des sujets sur lesquels l'évaluation devra apporter des réponses, des jugements évaluatifs et des préconisations. Les objectifs directs doivent être énoncés et quantitativement limités.

**Objectifs indirects** : attendus connexes de l'exercice évaluatif. Il s'agit de conséquences souhaitées ou espérées de l'évaluation : mobilisation des acteurs locaux, caractère pédagogique, capitalisation des actions les plus réussies...

**Questionnement évaluatif** : ensemble des questions auxquelles l'évaluation doit répondre. Exprimées de préférence sous la forme interrogative, elles doivent découler directement des objectifs assignés à l'exercice évaluatif. Défini en amont ou en début d'évaluation, il délimite strictement le champ des investigations et conditionne le contenu du rapport d'évaluation.

**Référentiel de l'évaluation** : ensemble d'éléments et de critères auxquels on confronte les résultats de l'évaluation pour apprécier la réussite ou l'échec de l'action / la politique évaluée.

Notes

## Notes

[www.aquitaine-pqa.fr](http://www.aquitaine-pqa.fr)